
PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LES CARDINAUX

Rien ne peut nous faire mieux comprendre la grandeur de la dignité cardinalice que ces paroles du Pape Léon X : « Les cardinaux l'emportent en honneur et en dignité sur tous ceux qui sont dans l'Église, à l'exception du Souverain Pontife ; leur dignité surpasse celle des évêques, des archevêques et des patriarches, parce qu'ils sont attachés à la personne du Souverain Pontife et qu'ils prennent part au gouvernement de l'Église universelle ».

Les Cardinaux forment, en effet, le Conseil du Pape, et le Sacré-Collège est souvent appelé le Sénat de l'Église. Le pape Pie II avait coutume de dire aux cardinaux qu'il créait : « Vous êtes les égaux des rois. » Autrefois, lorsqu'un Souverain assistait au Consistoire, le cérémonial lui assignait une place immédiatement après le doyen des cardinaux-évêques. A raison de leur très haute dignité, qui les fait supérieurs aux princes, les Cardinaux sont en rapports officiels avec les Souverains catholiques, auxquels ils adressent leurs souhaits au commencement de chaque année, et ceux-ci ne manquent jamais, à leur tour, de leur adresser leurs salutations. La dignité cardinalice est tellement élevée que, d'après la discipline établie par les Papes, les armes d'un cardinal, quelle que soit la dignité séculière dont il est revêtu, ne doivent être couronnées que du seul chapeau rouge. L'Église considère, en effet, que ce serait diminuer l'honneur reçu du Souverain Pontife que de placer au-dessus du chapeau rouge, dans un blason cardinalice, tout emblème d'une dignité séculière, cette dignité fût-elle la plus élevée.

On sait que le nom de *cardinal* vient du mot latin *cardo*, (gond), et qu'il était donné primitivement à tout clerc chargé de l'administration de l'une des diaconies, ou de l'une des paroisses